

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations sont fournies à vous et au employé conformément à une obligation légale, afin de vous aider (vous et l' employé) à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider (vous et l'employé) à le comparer à d'autres produits. Belfius Warrants (également appelé Employee Warrants dans le Prospectus de base et les Final Terms), ci-après appelé 'Belfius Warrants'.

Produit

Nom du produit: Belfius Warrant 05-08-2025

Code ISIN du produit: BE6366113031

Nom de l'initiateur du PRIIP: Belfius Banque SA

Contacteur l'initiateur du PRIIP: <https://www.belfius.be/publicsocial/FR/Contact/index.aspx> - appelez le 00.32.(0)2.222.11.11 pour de plus amples infos

Autorité compétente : Financial Services and Markets Authority (FSMA) est chargée du contrôle de Belfius Banque en ce qui concerne ce KID

Date de production du KID: 08-07-2025

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

En quoi consiste ce produit ?

Type: Call -warrants, soumis au droit belge.

Durée: 10 ans (période de détention recommandée).

Objectifs: Les Belfius Warrants sont des un call-warrants, librement négociables non cotés en bourse (de gré à gré). Vous pouvez les acheter en tant qu'employeur et les octroyer à vos employés sous forme de rémunération variable.

Les Belfius Warrants offrent le droit à l'employé d'acheter des actions existantes de capitalisation (classe C) de la sicav Belfius Equities Europe Conviction (ISIN-code: BE0945524651 – Bloomberg-code: DEXBEUR BBcompartment de la sicav de droit belge Belfius Equities à un prix fixé à l'avance (prix d'exercice) pendant une durée déterminée (période d'exercice).

L'employée a la possibilité de:

- vendre les Belfius Warrants entre le jour d'octroi de ses Belfius Warrants jusqu'à la date d'échéance
- conserver les Belfius Warrants et exercer son droit c'est-à-dire acheter le sous-jacent au prix fixé à l'avance (prix d'exercice) pendant la période déterminée (période d'exercice)

Dates importantes :

La période de souscription s'étend du 08-07-2025 au 18-07-2025

La date de paiement est le 05-08-2025

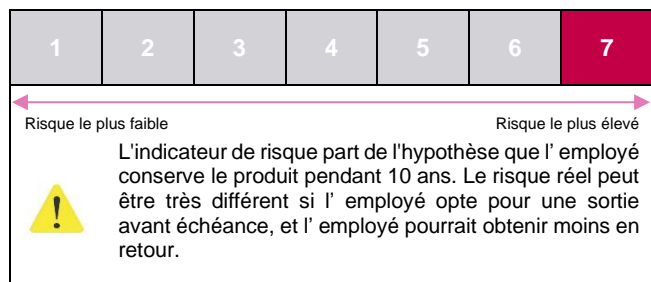
La période d'exercice : de 05-07-2035 au 05-08-2035

Investisseurs de détail visés: Ce produit est destiné aux employeurs qui:

- ont suffisamment de connaissances et d'expérience pour être capable d'évaluer les risques et bénéfices dans ce produit
- désirent acheter les Belfius Warrants pour les octroyer à leurs employés qui ont un horizon d'investissement de 10 ans (période de détention recommandée)

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait rapporter à l'employé ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de l'initiateur ou du garant de payer l'employé.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 7 sur 7, qui est la classe de risque la plus élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très élevé, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à payer l'employé en soit affecté.

L'employé ne subit pas le risque de supporter des obligations ou engagements financiers supplémentaires, y compris des engagements conditionnels, en plus du montant notionnel investi dans le produit.

Ce produit ne comporte pas de protection contre les performances futures des marchés financiers. L'employé pourrait donc perdre tout ou une partie du montant notionnel du produit.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte des situations fiscales personnelles, qui peuvent également influencer sur les montants que l'employé recevra. Ce que l'employé obtiendra de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 10 ans

Exemple d'investissement : 10 000 EUR

| Scénarios | | Si l'employé sort après 1 an | Si l'employé sort après 5 ans | Si l'employé sort après 10 ans |
|---------------|--|------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Le employé pourrait perdre tout ou une partie de son investissement | | | |
| Tensions | Ce que l'employé pourrait obtenir après déduction des coûts | 2.049 EUR | 431 EUR | 0,00 EUR |
| | Rendement annuel moyen | -79,51% | -46,68% | -100,00% |
| Défavorable | Ce que l'employé pourrait obtenir après déduction des coûts | 4.685 EUR | 1.675 EUR | 0,00 EUR |
| | Rendement annuel moyen | -53,15% | -30,04% | -100,00% |
| Intermédiaire | Ce que l'employé pourrait obtenir après déduction des coûts | 13.949 EUR | 20.394 EUR | 14.577 EUR |
| | Rendement annuel moyen | 39,49% | 15,32% | 3,84% |
| Favorable | Ce que l'employé pourrait obtenir après déduction des coûts | 36.077 EUR | 94.196 EUR | 220.300 EUR |
| | Rendement annuel moyen | 260,77% | 56,61% | 36,24% |

Ce tableau indique les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous déteniez le produit pour un montant notionnel de 10 000 EUR. Les différents scénarios montrent comment le produit pourrait se comporter. L'employé peut les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Ce que l'employé obtiendra dépendra de la durée pendant laquelle il conservera le produit.

Le scénario de tensions montre ce que l'employé pourrait obtenir dans des conditions de marché extrêmes et il ne tient pas compte du cas selon lequel nous ne pourrions pas payer l'employé.

Que se passe-t-il si Belfius Banque n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaut de l'initiateur du PRIIP (dans le cas d'une faillite par exemple), l'employé court le risque de ne pas récupérer les montants auxquels il a droit et de perdre le montant notionnel du produit.

Ce produit ne peut pas être considéré comme un dépôt et n'est dès lors pas protégé dans le cadre du système belge de protection des dépôts.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur l'investissement de l'employé afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que l'employé investit et du temps pendant lequel il détient le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année l'employé récupère le montant qu'il a investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10.000 EUR sont achetés

| | Si l'employé sort après 1 an | Si l'employé sort après 5 ans | Si l'employé sort après 10 ans |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Total des coûts | 500 EUR | 500 EUR | 500 EUR |
| Incidence des coûts annuels (*) | 5,00% | 0,98% chaque année | 0,49% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement le rendement de l'employé au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si l'employé sort à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que son rendement moyen par an soit de 4,33 % avant déduction des coûts et de 3,84 % après cette déduction. Ceci illustre les coûts par rapport à la valeur notionnelle du priip.

Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si l'employé sort après 1 an |
|---|---|------------------------------|
| Coûts d'entrée | Maximum 5% du montant notionnel. Il s'agit du montant le plus élevé qui sera facturé. Le vendeur fournira à l'employeur des informations sur le montant qui sera effectivement facturé.. Ces coûts sont déjà compris dans le prix | 500 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit. | 0 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |

| | | |
|---|---|-------|
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | Nous ne facturons pas de frais de gestion ni d'autres frais administratifs et d'exploitation pour ce produit. | 0 EUR |
| Coûts de transaction | Nous ne facturons pas de coûts de transaction pour ce produit. | 0 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement) | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0 EUR |

Combien de temps l' employé doit-il le conserver et peut-il retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée du produit : 10 ans

La période de détention recommandée ci-dessus a été définie en fonction des caractéristiques du produit, notamment en tenant compte du ratio risque/profit.

L'employé a la possibilité de vendre les Belfius Warrants à partir du jour de l'octroi jusqu'à l'échéance. Les employés peuvent assurer le suivi de leurs Belfius Warrants via : https://www.belfius.be/common/FR/multimedia/MMDownloadableFile/FinancialMarkets/BelfiusWarrants_fr.html.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez une plainte, vous pouvez l'adresser en première instance à votre agence, à votre conseiller financier ou au service **Gestion des plaintes** (numéro de colis 7908), Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles ([belfius.be/retail/fr/contact/plaintes](https://www.belfius.be/retail/fr/contact/plaintes)) ou par e-mail : complaints@belfius.be.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse, vous pouvez vous adresser à Belfius Banque SA, **Negotiation** (numéro de colis 7913), Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles, ou par e-mail : negotiation@belfius.be.

Si vous ne trouvez pas immédiatement la solution auprès des services précités, vous pouvez vous adresser à l'**Ombudsman** en conflits financiers, North Gate II, boulevard du Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles ([ombudsfin.be](https://www.ombudsfin.be)).

Autres informations pertinentes

Le prospectus de base du 22-10-2024, Warrant Issuance Programme approuvé par la FSMA, et les 'Final Terms' du 08-07-2025 (en anglais), sont disponibles auprès de votre agence de Belfius Banque et sur [belfius.be](https://www.belfius.be).